

---

**CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE**

---

**ANNEE 1952**

---

**Service des Commissions.**

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES,  
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

**Mercredi 18 juin 1952.** — *Présidence de M. Rochereau, président.* — Sur le rapport de M. Cordier, la commission a adopté, dans le texte de l'Assemblée nationale, le projet de loi (n° 210, année 1952) portant ratification de l'accord franco-cubain du 17 janvier 1951 sur la propriété industrielle.

Puis, la commission a entendu M. de Villoutreys, rapporteur pour avis du projet de loi (n° 246, année 1952) relatif à la variation du salaire minimum national interprofessionnel garanti, en fonction du coût de la vie, renvoyé pour le fond à la commission du travail.

Le rapporteur a invité la commission à reprendre le texte voté par l'Assemblée Nationale tandis que M. Méric et les commissaires socialistes se montraient favorables au texte proposé par M. Abel-

Durand, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale. A mains levées, la commission s'est ralliée aux conclusions de M. de Villoutreys.

Enfin, la commission a désigné M. Naveau comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 252, année 1952) tendant à assurer la mise en œuvre du régime de l'allocation de vieillesse des personnes non salariées et la substitution de ce régime à celui de l'allocation temporaire.

## AFFAIRES ETRANGÈRES

*Mercredi 18 juin 1952. — Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Le Président a rendu compte à ses collègues du dernier état des négociations en ce qui concerne la préparation de la réponse des Trois Alliés à la dernière note soviétique du 24 mai 1952. L'accord semble fait sur l'hypothèse d'une acceptation de la Conférence à quatre, sous la condition d'un ordre du jour précis et de la constitution préalable d'une commission d'enquête en ce qui concerne l'Allemagne, ainsi que des modalités de son fonctionnement.

M. Marcel Plaisant a fait connaître une orientation plus favorable des Etats-Unis, relativement à la position française en Afrique du Nord et à l'attitude du Gouvernement américain devant le Conseil de sécurité, en ce qui concerne les requêtes émanant de la Ligue arabe.

Au nom de la sous-commission chargée de l'examen des questions tunisiennes, M. Gabriel Puaux a fait part du sentiment du Ministre qui serait disposé à faire des déclarations devant le Parlement : de l'avis unanime de la commission, si des déclarations doivent être produites devant le Parlement, elles seront reçues au même titre au Conseil de la République et à l'Assemblée Nationale.

M. Ernest Pezet a présenté son rapport sur le projet de loi (n° 251, année 1952) tendant à ratifier la Convention entre les Etats parties au Traité de l'Atlantique-Nord sur le statut de leurs forces, conclue à Londres le 19 juin 1951.

Une discussion s'est ouverte sur les différents articles de cette

Convention à laquelle ont pris part : MM. Réveillaud, Michel Debré, Léo Hamon, Chazette et Saller.

La commission a adopté, à l'unanimité moins une voix, le rapport de M. Ernest Pezet tendant à émettre un avis favorable au projet de loi.

La proposition faite par des membres du Congrès des Etats-Unis d'Amérique, conjointement avec des membres du Parlement du Canada, tendant à instituer une Assemblée des signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, comparable à l'organisation du Conseil de l'Europe, a été confiée à M<sup>me</sup> Thome-Patenôtre, qui est chargée d'en faire rapport à la commission, à sa prochaine séance.

## AGRICULTURE

**Mercredi 18 juin 1952.** — *Présidence de M. Dulin, président.*

— La commission a entendu M. Merle, Directeur des Services vétérinaires au Ministère de l'Agriculture, sur la question de la fièvre aphteuse.

Après avoir retracé l'évolution de l'épidémie aphteuse et en avoir souligné la gravité en raison de son ampleur et des différentes formes qu'elle revêt, M. Merle a exposé les efforts poursuivis en vue d'intensifier la production et l'importation du vaccin anti-aphteux ainsi que la recherche de nouveaux procédés de fabrication.

Il a, en outre, passé en revue les différents moyens de lutte mis en œuvre en vue de circonscrire les foyers d'épidémie et a insisté, en concluant, sur la nécessité de doter l'Institut de la Recherche vétérinaire d'un statut et de moyens financiers propres à lui permettre de promouvoir dans l'avenir une lutte efficace contre les épizooties qui causent chaque année des dommages considérables à l'économie agricole.

Le Directeur des Services vétérinaires a, ensuite, répondu aux questions que lui ont posées de nombreux Commissaires.

Avant de se séparer, la commission a nommé M. Durieux, rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 168, année 1952) de M. Delalande, tendant à inviter le Gouvernement à compléter le décret du 20 août 1939 sur la police du roulage, dit « Code de la Route », en ce qui concerne la conduite des tracteurs agricoles.

## BOISSONS

**Mercredi 18 juin 1952.** — *Présidence de M. Georges Bernard, président.* — La commission a approuvé le rapport de M. de Geoffre sur la proposition de loi (n° 213, année 1952) portant création du Conseil interprofessionnel des vins d'Anjou et de Saumur. Le texte de l'Assemblée Nationale a été adopté sans modification.

M. Périquier a ensuite exposé les conclusions de son rapport sur la proposition de résolution (n° 144, année 1952) de M. Claparède et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à restituer au Service des Alcools les moyens indispensables pour assurer son bon fonctionnement dans le cadre des textes organiques.

Après un court échange de vues, la commission a adopté les conclusions de son rapporteur, favorables à l'adoption de la proposition de résolution.

## DÉFENSE NATIONALE

**Mercredi 18 juin 1952.** — *Présidence de M. Rotinat, président.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a entendu M. Montel, Secrétaire d'Etat à l'Air, sur la section « Air » du budget militaire de 1952.*

M. Montel, après avoir analysé rapidement la répartition des crédits de cette section, a replacé la politique française de l'Air dans l'ensemble des accords internationaux, des accords de Lisbonne tout particulièrement. Il a indiqué que, si les commandes *off shore* envisagées n'étaient pas passées, le budget de l'Air, comme du reste, l'ensemble du budget de la Défense nationale, serait à refaire : il a, en effet, souligné que les commandes *off shore* doivent compléter dans la proportion d'environ 50 milliards le budget de l'Air, qui se monte à 245 milliards, et lui permettront ainsi de faire face à nos engagements, en ce qui concerne les fabrications de matériels.

Il a ensuite indiqué que les buts essentiels de la politique militaire aérienne française étaient, d'une part, d'assurer à la France

la flotte d'interception que lui imposent les accords qu'elle a signés et, en second lieu, de continuer à fabriquer quelques autres types d'appareils de classe internationale, comme le cargo N. 2501. Il a fortement souligné que l'effort de compression des types d'appareils d'interception français avait abouti à faire démarrer la fabrication en série de modèles de grande classe, comme le « *Mystère 4* » Marcel Dassault, qui nous permettront de satisfaire aussi bien aux accords internationaux qu'aux exigences du plan quinquennal.

Répondant aux questions des commissaires, le Ministre a enfin mis l'accent sur la vitalité des constructions aéronautiques françaises, qui pourraient voir leur volume doublé si elles étaient alimentées par des crédits suffisants ; il a donné les apaisements demandés relativement à la cadence de sortie des appareils, et évoqué la possibilité, après la pleine mise en charge des constructions métropolitaines, d'installer une industrie aéronautique en Afrique du Nord, ce qui permettrait d'éviter que l'Allemagne ne reconstituât son industrie de constructions aéronautiques.

*Au cours d'une seconde séance*, tenue dans l'après-midi, la commission a entendu M. Gavini, Secrétaire d'Etat à la Marine, sur la section « Marine » du budget militaire.

M. Gavini a mis l'accent, dans son exposé, sur les problèmes posés par la remise en état et le maintien de notre flotte. Constatant que son tonnage est actuellement de 360.000 tonnes et qu'en 1956, pour remplir les missions de la Marine, il devrait être de 460.000 tonnes, il a calculé que le déficit à ce moment, compte tenu des condamnations de bâtiments et des apports nouveaux, serait encore de 180.000 tonnes. Il en a conclu que, faute de pouvoir mettre en chantier les 50.000 tonnes annuelles qui permettraient de le combler, il est d'une nécessité urgente, cependant, de prévoir au minimum une tranche navale de 30.000 tonnes par an, dans les années à venir, alors que la tranche 1952, compte non tenu des commandes *off shore* espérées, n'est que de 16.000 tonnes. Il a indiqué que cette prévision n'est qu'un minimum *minimorum*, faute duquel la Marine nationale ne pourrait plus prétendre à l'accomplissement de ses missions, tant dans le cadre du N. A. T. O. que dans le cadre de nos obligations nationales.

Répondant aux questions de plusieurs commissaires, notamment MM. Schleiter et Rotinat, il a reconnu que les efforts de compression avaient touché surtout le programme des bases

navales ; néanmoins, il a bien insisté sur le fait que Mers-el-Kébir est et reste un ensemble unique au monde et que le nécessaire serait fait pour entretenir, voire pour améliorer, ce qui existe déjà.

La commission a enfin entendu M. René Pléven, Ministre de la Défense nationale, qui lui a exposé qu'à la suite de péréquations successives opérées à la Conférence de Lisbonne, l'ensemble des dépenses militaires françaises a été fixé à 830 milliards pour 1952 et que, dans ce cadre, il a été guidé par le souci d'exécuter les engagements militaires pris à Lisbonne, soit la constitution pour le 31 décembre 1952 de 12 divisions terrestres et de 27 escadrons aériens dans le cadre atlantique, ainsi que le service du tonnage actuel de la flotte et la part française des dépenses collectives d'infrastructure.

Il a insisté sur son souci de continuer à améliorer la situation matérielle et morale des personnels militaires.

Il a enfin souligné, à son tour, ainsi que les Secrétaires d'Etat l'avaient déjà fait devant la commission, l'importance des commandes *off shore* dans les différents programmes de constructions militaires ; il a fait remarquer ici que la principale difficulté rencontrée sur ce terrain résidait dans le fait que les exercices budgétaires de la France et des Etats-Unis ne coïncident pas ; il a néanmoins exprimé l'espoir de voir aboutir favorablement les négociations en cours.

**Vendredi 20 juin 1952.** — *Présidence de M. Rotinat, président.*

— La commission a entendu M. de Chevigné, Secrétaire d'Etat à la Guerre, sur la section « Guerre » du budget militaire. |

M. de Chevigné a posé, comme remarque liminaire, que ce budget « Guerre » n'est pas, comme il a pu être dit, un budget « d'effectifs », mais bien un budget équilibré, qui a pour but la mise sur pied de douze divisions, en même temps que la fabrication de la part d'armement que la France a reçu mission de produire, dans les limites de son budget, en vertu des accords qu'elle a signés.

Traitant les questions de matériel, il a indiqué qu'il considérerait le char de 13 tonnes comme un « chasseur de chars » indispensable à la défense de l'infanterie et qu'il attachait une grande importance à la fabrication de ce matériel, qui sera financée par des crédits budgétaires français, tandis qu'il est envisagé de faire

construire l'engin blindé de reconnaissance au moyen de crédits *off shore*.

Le Ministre a surtout insisté sur le problème de l'encadrement. Il a exprimé sans détours la crainte très vive que lui donne la désaffection des jeunes gens à l'égard de la carrière d'officier et il a souligné qu'une des principales raisons de cette désaffection était l'insuffisance notoire des soldes des cadres. Il a demandé à la commission de l'appuyer dans l'effort qu'il fait pour tenter de résoudre ce problème angoissant et pour relever dans une proportion importante l'ensemble des soldes des officiers et des sous-officiers.

### EDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

**Mercredi 18 juin 1952.** — *Présidence de M. Bordeneuve, président.* — M. Lamousse a rendu compte à la commission d'un exposé fait récemment par M. André Cornu, Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, devant le Groupe parlementaire des lettres et des arts sur les économies imposées à son budget et sur la restauration du Château de Versailles.

Il a ensuite rappelé les grandes lignes de son rapport sur la proposition de résolution (n° 679, année 1951) de M. Léo Hamon tendant à inviter le Gouvernement à créer une commission d'études de la situation des théâtres et des moyens de l'améliorer et a proposé la désignation d'une commission d'étude ainsi composée :

Le Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts ou son représentant,  
Président ;

Trois membres de chacune des commissions de l'Education Nationale et des Beaux-Arts de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République ;

Les deux rapporteurs spéciaux du budget des Beaux-Arts à l'Assemblée Nationale et au Conseil de la République.

Le rapport de M. Lamousse a été adopté à l'unanimité.

Ont été ensuite évoquées :

— la situation des élèves des écoles normales primaires en cas d'échec au baccalauréat ;

— la situation du personnel administratif logé des établissements d'enseignement ;

— la situation des adjoints d'enseignement affectés ces dernières années dans les classes nouvelles.

Enfin, la commission a décidé de demander au Ministre de l'Éducation Nationale de bien vouloir venir devant elle faire le point du problème des constructions scolaires, chaque commissaire devant, par ailleurs, se pencher sur les possibilités de financement d'un programme hardi en cette matière.

## FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

**Mercredi 18 juin 1952.** — *Présidence de M. René Dubois, président.* — La commission a poursuivi l'étude du rapport de M. Plait sur le projet de loi (n° 133, année 1952), adopté par l'Assemblée Nationale, sur l'utilisation thérapeutique du sang humain, de son plasma et de leurs dérivés.

Après une discussion très minutieuse, la commission a entériné les conclusions de son rapporteur qui lui proposait :

— la modification du titre du projet « sur l'utilisation thérapeutique du sang humain et de ses dérivés », le plasma n'étant lui-même qu'un dérivé du sang ;

— l'extension du champ d'application de l'article premier « aux recherches médicales ou thérapeutiques, en particulier à la recherche des groupes sanguins » ;

— la mise sous le contrôle et la responsabilité du corps médical de la préparation du sang et de ses dérivés (article 2) ;

— une réglementation plus précise de l'entreposition du sang et de ses dérivés (articles 3 et 4) ;



— la mise en harmonie des dispositions pénales de l'article 5 avec l'article 70 de la loi de Finances du 14 avril 1952 (doublement du taux des amendes correctionnelles).

Le rapport de M. Paget, favorable à l'adoption du projet de loi (n° 132, année 1952), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux radio - éléments artificiels, a ensuite été adopté à l'unanimité, le rapporteur s'étant borné à proposer deux légères modifications au texte soumis à la commission :

— l'une, visant la participation du Ministre de l'Agriculture à l'élaboration de l'arrêté prévu au nouvel article 119 *F* du Code de la Pharmacie (définition des aliments, produits hygiéniques et produits dits de beauté) ;

— l'autre, tendant au doublement du taux des amendes correctionnelles prévues par le nouvel article 119 *I* de ce Code.

## FINANCES

**Mercredi 18 juin 1952.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a examiné pour avis les conclusions du rapport de la commission du travail sur le projet de loi relatif à la variation du salaire minimum national interprofessionnel garanti, en fonction du coût de la vie. M. Clavier a analysé l'économie du texte en discussion. L'attention de la commission a été attirée par le fait qu'il semblait résulter de la rédaction proposée que plusieurs augmentations successives du salaire pourraient intervenir par suite de variations de l'indice du coût de la vie bien que ces variations traduisent des fluctuations en hausse et en baisse comportant des augmentations de 5 % au minimum. Aussi a-t-elle décidé, par 17 voix contre 4, de présenter un amendement tendant à rédiger le quatrième alinéa du texte proposé pour l'article 31 *a*) du Livre I<sup>er</sup> du Code du Travail, de la manière suivante : « Chaque augmentation égale ou supérieure à 5 % de l'indice mensuel d'ensemble des prix à la consommation familiale à Paris, par rapport à l'indice ayant servi de base à la fixation du dernier salaire minimum national interprofessionnel garanti, entraînera une augmentation proportionnelle de ce salaire.*

Par ailleurs, d'une part, elle a considéré, par 13 voix contre 4, qu'il était préférable de fixer dans la loi à 142 l'indice de référence utilisé pour la première modification et, d'autre part, elle a décidé, par 16 voix contre 5, de soutenir un amendement au 5<sup>e</sup> alinéa fixant à quatre mois, au lieu de trois, le délai pendant lequel deux modifications successives ne pourraient intervenir.

L'ensemble de l'article premier, ainsi modifié, a été adopté par 16 voix contre 5 et 1 abstention.

En ce qui concerne l'application de l'échelle mobile dans les départements d'Outre-Mer, la commission, considérant qu'il était préférable, en raison des difficultés d'adaptation de la législation métropolitaine à ces territoires, de procéder par décret, a décidé, par 17 voix contre 6, de disjoindre l'article 2 et de reprendre, en conséquence, le dernier alinéa de l'article premier voté par l'Assemblée Nationale.

Enfin, M. Armengaud a exprimé son hostilité à toute forme d'échelle mobile et a soutenu un amendement tendant à donner dans certains cas au Gouvernement le pouvoir de suspendre toutes les clauses d'échelle mobile.

L'ensemble de l'avis sur le projet de loi a été adopté par 15 voix contre 8 et 3 abstentions. M. Jean Berthoin, rapporteur général, a été désigné comme rapporteur pour avis.

*Présidence de M. Jacques Debû-Bridel, secrétaire. — Au cours d'une seconde séance*, tenue dans l'après-midi, la commission a abordé l'examen du projet de loi (n<sup>o</sup> 264, année 1952) relatif aux dépenses militaires pour l'exercice 1952. M. Boudet a présenté un exposé général dans lequel il a indiqué comment avaient été fixés le montant des dépenses militaires et leur répartition entre les diverses armes en la comparant avec celle de l'année dernière. Il a traité ensuite la question des effectifs et a situé l'effort militaire de la France par rapport à celui des autres pays signataires du Pacte Atlantique. Il a enfin attiré l'attention de la commission sur les conditions dans lesquelles le Gouvernement avait sanctionné, par le dépôt de lettres rectificatives, les décisions de l'Assemblée Nationale.

*Présidence de M. Alex Roubert, président. — La commission a ensuite entendu le rapport sur la section marine présenté par M. Courrière, qui a souligné la diminution des crédits de la Marine*

en pourcentage par rapport au total des crédits militaires qui rend d'autant plus grave l'incertitude subsistant sur le volume des commandes « off shore » qui seront passées pour les constructions navales et l'aéronautique navale. Sur la proposition du rapporteur, des réductions indicatives ont été faites sur les chapitres 1005 (observation concernant l'augmentation du nombre des officiers), 1015 (observation sur la situation des officiers mariniens), 1085 (question relative aux demandes de recrutement formulées), 3025 (observation sur le quantième des frais de déplacement), 3155 (observation visant la fusion de ce chapitre avec le chapitre 3085), 8040 (question concernant les travaux de renflouement), 9041 (question relative à la construction d'escorteurs), 9050 (observation concernant les travaux immobiliers Outre-Mer), 9051 (question relative à la réduction des crédits), 9061 (observation relative aux travaux d'infrastructure), 9070 (observation sur les commandes « off shore »), 9071 (doctrine de la Marine en matière d'hélicoptères), 9111 (observation concernant une acquisition immobilière), et 9130 (question relative à l'approvisionnement en eau de Mers-el-Kebir).

Sous réserve de ces modifications, les crédits de la section Marine ont été adoptés. Le budget annexe des armes et constructions navales a été adopté sans modification.

M. Boudet a ensuite présenté son rapport sur la *section commune*. Après un échange de vues sur la mise sur pied des divisions françaises dont la constitution est prévue par des accords internationaux, la commission a adopté les propositions de modifications de son rapporteur :

*Chapitre 1030*, rétablissement d'un crédit de 1.000 francs pour marquer le désaccord de la commission sur la doctrine de l'Assemblée Nationale concernant la fusion des gendarmeries militaires.

*Chapitre 1140*, abattement de 8 millions portant sur les rémunérations des officiers français détachés dans les organismes du N.A.T.O.

*Chapitre 3010*, abattement de 2 millions sur la rubrique « postes à l'étranger ».

*Chapitre 6040*, abattement de 300 millions.

**Jeudi 19 juin 1952.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Poursuivant, au cours d'une première séance, l'examen des dépenses militaires pour l'exercice 1952, la commission a étudié le *budget de l'Air* et le budget annexe des *constructions aéronautiques* rapportés par M. Pellenc. Ce dernier, après avoir souligné l'augmentation des crédits, a successivement traité les questions concernant les effectifs, le matériel au sol, le matériel aérien, les moteurs, les études et prototypes, la réorganisation des services du Ministère de l'Air et les commandes « off shore ». La commission a ensuite adopté, sur sa proposition, les modifications suivantes :

Chapitre 1005, abattement de 1 million (observation concernant le rôle du Conseil supérieur de l'aéronautique).

Chapitre 3075, abattement de 1 million (observation concernant la formation du personnel volant).

Chapitre 9001, abattement de 1 million (observation concernant l'utilisation de trains d'atterrissage spéciaux).

Chapitre 9120, abattement de 1 million (observation concernant la construction du matériel destiné à l'Union Française).

Le budget des constructions aéronautiques a été adopté, le chapitre 130 étant toutefois réservé jusqu'au vote des articles de loi.

Enfin, M. Pellenc a présenté un exposé sur la décentralisation des usines de constructions aéronautiques.

*Présidence de M. Jean Berthoin, rapporteur général.* — Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a entendu le rapport de M. Alric sur le budget annexe des *fabrications d'armement*, le budget annexe du *Service des Poudres* et le budget annexe du *Service des Essences* et a adopté ses conclusions tendant à l'adoption sans modification des crédits figurant dans les fascicules correspondants.

*Présidence de M. Jacques Debû-Bridel, secrétaire.* — M. Boudet a ensuite présenté son rapport sur la *Section Guerre*. La commission a adopté les propositions de modifications suivantes :

*Chapitre 3075*, abattement de 63 millions portant sur les crédits afférents aux salles d'instruction et aux parcours du combattant.

*Chapitre 3085*, abattement de 3 millions (convocation de réservistes pour une journée).

*Chapitre 3105*, rétablissement d'un crédit de 15 millions, abattu par l'Assemblée Nationale, pour obtenir la réduction du nombre de chevaux de trait et de selle.

*Chapitre 3115*, rétablissement d'un crédit de 6 millions.

*Chapitre 3235*, abattement de 112 millions (politique de baisse).

*Chapitre 9002*, rétablissement d'un crédit de 15 millions (installation de l'école d'artillerie de Châlons-sur-Marne).

**Vendredi 20 juin 1952.** — *Présidence de M. Sclafer, président d'âge.* — La commission a achevé l'examen du budget militaire pour 1952 par l'adoption des *articles du projet de loi*. Les articles premier à 7 ont été adoptés avec les chiffres résultant des votes intervenus sur les crédits. M. Boudet, rapporteur, a critiqué les procédures de transferts de crédits par décrets pris après avis des commissions parlementaires en faisant observer qu'elles constituaient une regrettable confusion des pouvoirs. Sur sa proposition, la commission a adopté l'article 8 dans le texte proposé par le Gouvernement et a disjoint l'article 8 *ter*. L'article 9 a été adopté dans le texte du Gouvernement ainsi que l'article 12. L'article 16 a été disjoint, ainsi que l'article 18. A l'article 35, un amendement de M. Pellenc, tendant à régler certains problèmes résultant du statut civil qu'avait dû prendre l'Ecole Polytechnique durant la guerre, a été adopté. L'article 43 a été adopté avec une modification de forme. L'article 45 a été disjoint. L'article 50 a été adopté avec un amendement de M. Pellenc tendant à en élargir le champ d'application. L'article 56, disjoint par l'Assemblée Nationale, a été repris. Les autres dispositions ont été adoptées sans modification.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE,  
DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

**Judi 19 juin 1952.** — *Présidence de M. Léon Muscatelli, président.* — Le Président a donné lecture d'une lettre de M. Pellenc par laquelle celui-ci déclarait retirer sa proposition de loi (n° 157, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à élever les maxima dans la limite desquels les communes, syndicats de communes et établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance sont autorisés à passer des marchés de gré à gré et à effectuer des achats sur simple facture.

La commission en a pris acte.

Le rapport de M. Pic sur la proposition de loi (n° 248, année 1952) tendant à rendre applicable à l'Algérie la codification des textes législatifs relatifs à la pharmacie réalisée par le décret du 6 novembre 1951, provisoirement et jusqu'à l'entrée en vigueur de la codification spéciale à ce territoire, a été ensuite approuvé à l'unanimité. Le texte de l'Assemblée Nationale a été adopté sans modification.

La même décision a été prise pour le rapport de M. Lodéon sur la proposition de résolution (n° 69, année 1952) de M. Bertaud, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi modifiant les dispositions de l'article 8 de la loi du 24 février 1948 relative au renouvellement des concessions funéraires.

La commission a ensuite procédé à un premier examen de la proposition de résolution (n° 224, année 1952) de M. Paumelle, tendant à inviter le Gouvernement à recommander à ses services et aux grandes collectivités publiques de traiter leurs travaux par corps d'Etat.

Elle a remis à huitaine sa décision définitive sur les conclusions de ce texte.

JUSTICE ET LégISLATION CIVILE,  
CRIMINELLE ET COMMERCIALE

**Judi 19 juin 1952.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a commencé, sur le rapport de M. Robert

Chevalier, l'étude de la proposition de loi (n° 201, année 1952) tendant à modifier et à compléter la loi n° 49-420 du 25 mars 1949 révisant certaines rentes viagères constituées entre particuliers.

Les décisions suivantes ont été prises :

*Article premier.*

Le principe d'une nouvelle majoration des rentes viagères constituées entre particuliers a été approuvé à l'unanimité.

L'alinéa premier du texte proposé pour l'article premier de la loi du 25 mars 1949 a reçu la rédaction suivante :

« A dater de la publication de la présente loi et sous réserve des dispositions des articles 2 et 4, les rentes viagères ayant pour objet le paiement *par des personnes physiques ou morales* de sommes fixes en numéraire et constituées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1949, soit moyennant l'aliénation en pleine propriété ou en nue-propriété *d'un ou de plusieurs* biens corporels, meubles ou immeubles, ou *d'un ou de plusieurs* fonds de commerce en vertu d'un contrat à titre onéreux ou à titre gratuit, soit comme charge d'un legs de ces mêmes biens, sont majorées de plein droit comme suit » :

Auparavant, la commission avait repoussé à l'unanimité un amendement de M. Rabouin tendant à l'exclusion du champ d'application de la loi des rentes constituées moyennant l'aliénation d'un bien en nue-propriété.

Les taux de majoration fixés à l'article premier ont été approuvés après que la commission eût repoussé :

1° Par 8 voix contre une et une abstention, un amendement de M. Namy tendant à porter à 900 % le taux de 750 % ;

2° Par 4 voix contre 3 et 2 abstentions, un second amendement de M. Namy tendant à porter à 150 % le taux de 100 %.

Par ailleurs, il a été décidé de rattacher à l'article 3 de la loi du 25 mars 1949 le contenu des trois derniers alinéas.

La commission a enfin repoussé, par 8 voix contre une, un amendement de M. Namy tendant à introduire le principe de l'échelle mobile dans la détermination du montant des rentes viagères.

*Article 2.*

Cet article a été adopté à l'unanimité dans le texte voté par l'Assemblée Nationale.

La commission a, alors, décidé de renvoyer à sa prochaine séance la suite de l'examen de la proposition de loi, de façon à permettre à une sous-commission composée de MM. Boivin-Champeaux, Jozeau-Marigné, Marcilhacy, le Président et le Rapporteur d'élaborer un nouveau texte en fonction des décisions ci-dessus visées.

La commission a, en outre, désigné :

— M. Boivin-Champeaux, à l'effet de participer avec voix consultative aux travaux de la commission des finances (art. 26 du Règlement) ;

— M. Marcilhacy, comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 251, année 1952) autorisant le Président de la République à ratifier la Convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique-Nord sur le statut de leurs forces, conclue à Londres le 19 juin 1951, dont la commission des Affaires étrangères est saisie au fond ;

— M. Périquier, comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 252, année 1952) tendant à assurer la mise en œuvre du régime de l'allocation de vieillesse des personnes non salariées et la substitution de ce régime à celui de l'allocation temporaire, dont la commission du travail est saisie au fond.

## MARINE ET PÊCHES

**Mardi 17 juin 1952.** — *Présidence de M. Denvers, vice-président.* — La commission a désigné M. Lamarque comme rapporteur du projet de loi (n° 250, année 1952) concernant la Caisse Nationale de garantie des ouvriers dockers.



## MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

**Jeudi 19 juin 1952.** — *Présidence de M. Emile Aubert, président.* — La commission a, tout d'abord, adopté les conclusions favorables des rapports de M. Lodéon, relatifs aux projets de loi (n<sup>os</sup> 174 et 175, année 1952) portant déclassement des lignes Port-Boulet à Avoine-Beaumont et Amélie-les-Bains à Arles-sur-Tech.

Le Président a rendu compte ensuite de la visite qu'a faite le Bureau de la commission à M. André Morice, Ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme, et des observations qu'il lui a présentées au sujet de la réduction des crédits opérés sur les budgets de son Département ministériel, notamment en ce qui concerne l'équipement touristique. Le Ministre a mis le Bureau au courant de ses projets relatifs à la réforme des organismes français de tourisme (Commissariat général et Centre National), au statut de l'aviation civile et à la coordination des transports. Il a indiqué, en terminant, que M. Morice avait accepté d'être entendu par la commission le jeudi 3 juillet 1952.

S'inspirant de l'exemple de la commission des finances, qui désigne des rapporteurs spéciaux, le Président a estimé qu'un certain nombre de commissaires pourraient utilement se spécialiser dans l'étude des problèmes faisant l'objet des travaux de la commission :

- activité du Conseil supérieur des Transports : M. Julien Brunhes ;
- gestion du Fonds d'investissement routier : MM. Bouquerel et Verdeille ;
- réforme et enseignement du Code de la route : MM. Beauvais et Bertaud ;
- statut de l'Aviation marchande : MM. Julien Brunhes et Dubois ;
- activité touristique : MM. Dubois et de Menditte ;
- coordination du rail et de la route : M. Pinton ;
- P. T. T. : MM. Bertaud et de Geoffre.

Le Président a dressé, enfin, le tableau des principales réductions de crédits opérées sur les budgets ressortissant à la compétence de la commission :

soit : 7.109.193.000 francs pour les budgets de fonctionnement ;

dont :

3.330.632.000 francs pour les Travaux publics ;

909.991.000 francs pour l'Aviation civile ;

2.868.570.000 francs pour les P. T. T.

et, pour les budgets d'équipement et d'investissement :

au titre :

— de la reconstruction du réseau de la S. N. C. F., 2 milliards d'annulation de crédits ;

— des prêts à la Compagnie Nationale Air-France : 2 milliards d'annulation de crédits ;

— des prêts pour la réalisation du plan d'équipement touristique : 2,5 milliards d'annulation de crédits ;

— des travaux neufs de la S. N. C. F. : 2 milliards d'annulation de crédits.

Sur l'invitation de M. Roger Duchet, Ministre des P. T. T., M. Emile Aubert a proposé à ses collègues de visiter, le jeudi 26 juin, un laboratoire de recherches des P. T. T. ou un central téléphonique moderne.

## PRESSE, RADIO ET CINÉMA

**Jeudi 19 juin 1952.** — *Présidence de M. Emilien Lieutaud, président.* — La commission a procédé à la reconstitution de la sous-commission du cinéma ; ont été désignés : M. Lamousse, en remplacement de M. Chazette ; M. Emilien Lieutaud, en remplacement de M. Jacques-Destrée ; M. Ramette, en remplacement de M<sup>me</sup> Marie Roche ; M. Ernest Pezet a été nommé Président de cette sous-commission. Sur l'initiative de cette dernière, la commission a chargé son Président d'écrire au Ministre de l'Industrie et du Commerce pour lui souligner l'importance qu'elle

attache à la nomination éventuelle d'un nouveau directeur général à la tête du Centre National de la Cinématographie ; sans vouloir, en aucune manière, prendre parti sur une question de personnes, la commission a estimé, en effet, que le choix du Gouvernement devrait se porter sur une personnalité réunissant au premier chef les qualités indispensables d'indépendance, de haute moralité et de compétence administrative.

La commission a ensuite décidé qu'il n'y avait pas lieu d'entendre actuellement le Secrétaire d'Etat chargé de l'information et a renvoyé son audition à une date ultérieure.

Enfin, après un bref débat sur l'A. F. P. au cours duquel sont intervenus MM. Carcassonne, Marcilhacy et le Président, la commission a donné mandat à M. Marcilhacy de rassembler les éléments de cette question et de lui en faire rapport à une prochaine séance.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Jeudi 19 juin 1952.** — *Présidence de M. Longchambon, président.* — M. Armengaud a été chargé par la commission d'une mission d'information sur les diverses solutions qui peuvent être apportées au problème de financement posé par le projet de loi (n° 252, année 1952) tendant à assurer la mise en œuvre du régime de l'allocation de vieillesse des personnes non salariées et la substitution de ce régime à celui de l'allocation temporaire. La désignation du rapporteur pour avis de ce texte a été reportée à la prochaine séance.

La commission a décidé de se saisir pour avis du projet de loi (n° 264, année 1952) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires pour l'exercice 1952 (Défense nationale) et plus spécialement en matière de constructions aéronautiques et de fabrications d'armement.

Le Président a fait ensuite le point des propositions gouvernementales en matière d'aménagements fiscaux préconisés par la commission, notamment en ce qui concerne les mesures propres à encourager la production de minerais et métaux bruts et les recherches de pétrole.

## RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

**Mercredi 18 juin 1952.** — *Présidence de M. Bernard Chochoy, président.* — La commission a donné son approbation à un projet de décret tendant à doter la ligne 7 du paragraphe premier de l'Etat B de la loi du 24 mai 1951 par virement de la ligne 4.

Puis la commission a entendu M. Claudius Petit, Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, qui a répondu aux questions que lui ont posées M. Driant, M<sup>me</sup> Thome-Patenôtre, MM. Jaouen, Laniel et le Président. Le Ministre a évoqué le problème des crédits : il a annoncé à la commission le très prochain déblocage d'une somme de l'ordre de 12 à 15 milliards qui sera répartie entre les chapitres budgétaires concernant la réparation des dommages de guerre et le financement de la construction.

Le programme des priorités départementales sera rendu bientôt public. Une modification est envisagée dans le calcul de la vétusté des éléments d'exploitation agricole pour tenir compte de l'amortissement du matériel.

Enfin, le Ministre a évoqué le problème social de la main-d'œuvre du bâtiment et a annoncé qu'un texte était en préparation qui faciliterait l'octroi des primes aux collectivités publiques qui entreprennent la construction de logements.

Le principe d'un débat public sur les questions relatives à la construction a été posé.

## TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

**Mercredi 18 juin 1952.** — *Présidence de M. Dassaud, président.* — M. Tharradin a présenté quelques observations sur le projet de loi (n° 252, année 1952) tendant à assurer la mise en œuvre du régime de l'allocation de vieillesse des personnes non salariées et la substitution de ce régime à celui de l'allocation temporaire. La discussion qui a suivi a particulièrement porté, en ce qui concerne l'allocation qui sera versée aux exploitants agricoles, sur la recherche d'un autre système de financement et sur l'importance du revenu cadastral qui sera prise en considération pour ouvrir droit à l'allocation.

COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER UNE DEMANDE  
EN AUTORISATION DE POURSUITES  
CONTRE UN MEMBRE  
DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE  
(N° 109, ANNÉE 1952)

Mardi 17 juin 1952. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission, après avoir examiné la copie de l'affiche « Réponse à Nocher » sur laquelle était fondée la demande en autorisation de poursuites (n° 109, année 1952) contre M. de Fraissinette, a décidé à l'unanimité de rejeter cette demande, comme ne présentant pas les caractères de sérieux et de gravité qui eussent pu la justifier.

Le Président a été chargé de rapporter ces conclusions.